

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juillet 2021.

L'an deux mille vingt deux, le 26 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Aquilin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame Annie LESPINASSE, maire.

Présents:

Michel Courbalay, Daniel Desmaison, Jean-Paul Goulet, Annie Lespinasse, Aurélie Neumann, Pascale Paternault, Annie Roby, Alain Soudeix, Jean-Marc Vergnes

Rerésentée : Fanny Parade, représentée par A. Neumann

Absent: Philippe Cherchouly

Invitée : Sylvie Duru (Secrétariat Mairie St Aquilin)

Secrétaire de séance : P. Paternault

Ordre du jour

- demande de subvention Leader pour le parcours santé
- reprise du fonds de commerce du multiple rural : modalités
- achat d'un chemin à Vitrac : modalités, désignation des intervenants à l'acte administratif
- achat des emplacements des conteneurs de tri sélectif : modalités, désignation des intervenants à l'acte administratif

Questions diverses

En préambule au conseil municipal,

A. Lespinasse félicite le Comité des Fêtes, représenté par D. Desmaison, pour l'organisation de la soirée du 24/07/2021 et pour la gestion efficace du contrôle sanitaire à l'entrée des lieux.

1. Lecture du procès verbal du conseil municipal du 18/06/2021 par M. Courbalay.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

2. Demande de subvention Leader pour le parcours santé. A. Lespinasse rappelle que les subventions obtenues pour le City Stade par l'équipe municipale précédente ont pu être transférées sur un nouveau projet 'Parcours Santé'. Les négociations entre l'équipe municipale actuelle et les différentes instances subventionnant le projet ont permis (1) de consolider un budget de 61 350 €, (2) d'exonérer la commune de sa quote-part des 20%. Le projet 'Parcours Santé' sera implanté dans le bourg au delà du pré communal sur la zone située de l'autre coté du ruisseau. Trois entreprises ont été contactées. L'entreprise 'Coté Jardin' a évalué le projet à un montant de plus de 110 k€ et ne peut faire de propositions entrant dans le budget. Un architecte officiant à Bordeaux a fait une proposition de chemins empierrés à 24 k€, aménagement incompatible avec une zone identifiée 'zone humide' qui à ce titre fait l'objet de contraintes spécifiques à respecter. La troisième offre émane du bureau d'études 'Au fil du temps', représenté par Mr D. Faugères, qui propose un projet respectant les spécificités de la zone humide, notamment par l'utilisation de passerelles en bois. Mr Faugères a présenté projet et méthodes de travail en mairie le 22/07/2021.

A l'issue des entretiens avec les trois entreprises, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise 'Au fil du temps' pour réaliser le projet 'Parcours Santé'. Des réunions de travail seront à prévoir dès septembre 2021 avec l'équipe municipale pour affiner le contenu du projet.

La candidature de l'entreprise 'Au fil du temps' est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Un point d'information sur la zone humide est donné par A. Lespinasse, qui précise que le remblai déposé entre le cimetière et la zone des anciens containers à déchets sera enlevé par la CCIVS ; ne subsistera qu'une bande de remblai le long du cimetière pour permettre l'accès de la zone humide aux seuls engins d'entretien.

3. reprise du fonds de commerce du multiple rural.

La publication de l'offre via les réseaux sociaux a été particulièrement efficace puisque des candidatures à la reprise du multiple rural continuent d'arriver et sont reçues par les membres du comité en charge du dossier. Sur les trois candidatures pré-sélectionnées, le premier couple a décliné. Il est proposé au conseil municipal de retenir Monsieur Eric FURGEROT et Monsieur Gauthier BEELS comme repreneurs du Multiple Rural.

L'exploitation du fonds de commerce sera régie par un bail professionnel de 18 mois, dont le projet a été transmis aux membres du conseil municipal le 26/07/2021. En bref : le bail prendrait effet au 1/10/2021 (date proposée par les repreneurs), loyer mensuel TTC de 600 € (500€ HT), exemption de loyer le 1^{er} mois, caution de loyer de 1000 €, garantie du matériel fixée à 9000 €. A noter que la facture de remise en état des différents équipements, d'un montant de 1700 € HT, sera réglée par la mairie.

Le Conseil Municipale approuve à l'unanimité les candidatures de Mrs Eric FURGEROT et Gauthier BEELS et le projet du bail professionnel qui leur sera transmis.

La question de proposer aux repreneurs le logement situé au dessus du multiple rural est débattue, le logement devenant vacant d'ici peu. Il importe de vérifier le statut actuel ou à venir de ce logement, jusqu'à présent considéré comme 'logement social' réservé à des locataires de faibles revenus, de part la nature de l'emprunt ayant financé son acquisition. Proposer même temporairement ce logement aux repreneurs permettrait de les aider dans le démarrage de leur activité. A titre d'information, le loyer actuel est de 350 € mensuel.

4. Achat d'un chemin à Vitrac. Le conseil Municipal, en date du 23/10/2020, avait acté l'achat d'un chemin goudronné à l'entrée de Vitrac bordant une maison alors en ruine à l'euro symbolique. Il est proposé de formaliser cet achat par un acte administratif dans lequel A. Lespinasse interviendrait au titre d'officier de l'état civil et M. Courbalay au titre de représentant de la commune.

Les modalités d'achat de ce chemin à Vitrac sont approuvées à l'unanimité.

5. Achat des emplacements des conteneurs de tri sélectif. Sur les 6 emplacements, 4 sont situés sur des parcelles privées (Jaubertie, Etang des Garennes, Peypissot, Daudière) ; 3 sont données à titre gracieux, 1 est acquise au prix de 2€/m². Il est proposé de formaliser l'acquisition des 4 parcelles par des actes administratifs dans lesquels A. Lespinasse et M. Courbalay interviendraient respectivement au titre d'officier de l'état civil et représentant de la commune.

Les modalités d'acquisition des parcelles sont approuvées à l'unanimité.

6. Questions diverses

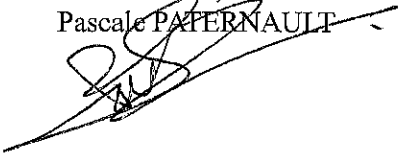
- Achat d'un défibrillateur. A. Roby, en charge du dossier, présente les différentes options et modèles. Le Conseil Municipal convient de la nécessité d'un matériel simple d'utilisation, dont l'entretien et une formation de plusieurs personnes à sa manipulation seraient prévus. Le défibrillateur serait localisé à proximité de la salle des fêtes. Le budget prévisionnel se situe autour de 3000 €. A. Roby contacte différents organismes pour obtenir des subventions. Un projet de cagnotte participative pourrait être envisagé.
- Opération 'Cagette'. Il s'agit de mettre en place un point de distribution des commandes internet passés auprès de producteurs locaux sur la plateforme d'achat cagette.net. A. Neumann et A. Roby se proposent d'assurer la permanence de ce point de retrait les vendredis de 18 à 19h, à partir de la mi-août.

- **Adressage.** Toutes les rues de la commune ont été nommées ; le travail de saisies des noms des rues et des coordonnées des habitations sur les plans est en cours à la mairie. Le conseil municipal devra les valider avant la commande des 160 panneaux signalétiques plus les numéros. Suite à ce nouvel adressage, chaque habitant devra informer tous les organismes auxquels il est affilié (assurance, employeur, caisses de retraite etc) de ce changement d'adresse. Une assistance informatique pourrait être prévue à la mairie.

A noter une interruption d'une quinzaine de minutes du conseil municipal à 21h suite à l'apparition de fumées blanches sortant d'un néon.

La séance est levée à 22h05.

La secrétaire,
Pascale PAPERNAULT



La Maire,
Annie LESPINASSE

